

Lettre d'information CGT-ONERA : 17 décembre 2021

Programme 2022 :

l'ONERA transformé en laboratoire social expérimental ?

COP 2022-2026 : Suite à l'alerte de la CGT qui a rencontré des Députés puis des Sénateurs en octobre et novembre dernier et à l'alerte des 3 Organisations Syndicales et IRP (CSE-C et Conseil d'Administration) unies de l'ONERA ⁽¹⁾, les Sénateurs ont réagi pour dénoncer la baisse de la dotation de notre Office National ⁽²⁾ dans le cadre du PLF 2022.

(1) <https://onera.reference-syndicale.fr/2021/11/29/29-novembre-2021-cop-2022-2026-une-non-reconnaissance-pour-lonera/>

(2) <http://www.opex360.com/2021/12/16/le-senat-denonce-la-baisse-de-la-dotation-de-loffice-national-detudes-et-de-recherches-aerospatiales-en-2022/>

Les représentants des industriels et étatiques au Conseil d'Administration de l'ONERA, semblent aujourd'hui divisés sur la nécessité de soutenir la demande d'augmentation de la subvention défendue par tous vos représentants du personnel. N'est-il pas utile de rappeler que l'industrie Aéronautique Française a été soutenue pendant la crise sanitaire par de l'argent public ? L'Etat doit aussi accompagner les mutations technologiques de ce secteur en investissant dans les personnels et moyens matériels de l'ONERA qui sont essentiels pour préparer l'avenir ; ne pas le comprendre, c'est vouer à l'échec notre industrie toute entière. Le futur COP (Contrat d'Objectif et de Performances) de l'ONERA, toujours en cours de discussion, donnera peut-être des réponses plus concrètes d'ici janvier/février 2022 sur l'avenir décidé pour l'ONERA, notamment à travers ses modalités de financement, le nombre et la nature des emplois.

CPOR : L'ONERA entend appliquer le très récent Décret no 2021-1299 du 5 octobre 2021 relatif au contrat de projet ou d'opération de recherche ⁽³⁾. Ainsi, sur ce sujet, l'ONERA se positionne dans le cadre de l'application de directives gouvernementales qui ont pour objet de renforcer l'effectif de l'ONERA compte tenu de la charge conjoncturelle de travail, tout en précarisant l'emploi du fait des caractéristiques spécifiques de ces emplois (durée minimale de 18 mois et se terminant à la fin du **seul** projet dédié à ce contrat). Dans le cadre d'une consultation, les élus du CSE-C ont posé beaucoup de questions le 14 décembre dernier sur ce sujet, retrouvez-les sur l'intranet ONERA ⁽⁴⁾. L'avis du CSEC est attendu en janvier, mais il n'est que consultatif...

(3) <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044170613>

(4) https://iris.onera.net/PV_IRP/cse_central

Convention Collective de la Métallurgie – application à l'ONERA dès 2022 ? : Le futur accord national de la Métallurgie qui remplacerait l'actuel, s'il était validé par les organisations syndicales de la métallurgie fin janvier 2022, prévoit la mise en place d'un jour de carence non payé en cas d'arrêt maladie, la suppression de la prime d'ancienneté, la révision à la baisse des jours de congés pour ancienneté... Ceci n'est pas inéluctable, la CGT a manifesté à l'UIMM le 25 novembre (7000 manifestants CGT de la métallurgie) pour protester contre ces régressions sociales à venir. Retrouvez l'ensemble des informations ici ⁽⁵⁾. La dégradation de nos conditions de travail n'est pas une fatalité, nous pouvons gagner une convention collective progressiste, et la pétition est toujours disponible ici ⁽⁶⁾.

(5) <https://onera.reference-syndicale.fr/2021/11/12/12-novembre-2021-negociations-et-defense-de-notre-convention-collective-de-la-metallurgie-cest-maintenant/>

(6) <https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeiM1HLUaRXZTQgPukkezMsW3ZxbesOn7PJFbFbUGXPHWFHw/viewform>

NAO 2022 : Le traditionnel bilan de la politique salariale 2021 sera fait en janvier 2022. Il reste que suite à ce qu'un syndicat a appelé « le faste de 2020 », il s'est produit ce que la CGT avait prédit : les 2,5% de rachat de la semaine de Noël seront repris en quelques années, ce qui s'est produit dès 2021 (-0,4% pérenne). Cet effet sera aussi gommé par la forte inflation à venir (prévisible dès octobre 2020).

Les remises à Niveau (RAN) en fin d'année 2021 ont notamment concerné les personnels ASI (Agents de Sécurité Incendie) de Palaiseau, grâce aux demandes répétées de la CGT lors des NAO. Un bilan en demi-teinte cependant, car 4 ASI de plus de 55 ans ont été exclus de ce dispositif collectif pour raison de mesure d'âge. Espérons que là encore, ce type d'expérimentation sociale, ne soit pas une politique générale pour les NAO futures ! Nos pensées vont vers les ASI exclus par cette mesure de RAN 2021 : c'est inacceptable !

Décompte du temps de travail : un calendrier sur 6 mois en 2022 !

Suite aux 4 premières réunions sur le sujet (9 et 30 septembre, 21 octobre, 30 novembre ⁽⁷⁾), la Direction a envoyé un calendrier de négociation aux organisations syndicales pour les : 1 février, 7 et 21 mars, 19 avril, 17 mai, 20 ou 21 juin 2022.

L'objectif premier de la Direction reste de s'affranchir de son obligation légale de décompte du temps de travail (pourtant obligatoire depuis la mise en place des 35h), avec possibilité de temps de récupération/dépôt de jours sur le CET (comme cela est le cas à Lille) ou paiement des heures supplémentaires majorées.

L'accord qui sera proposé aux Organisations Syndicales risque fort, comme en 2004 ⁽⁸⁾ d'imposer des contraintes telles, que seul le forfait-jour pour les cadres et le déclaratif par défaut pour les autres seraient présentés comme permettant dans un premier temps de garder une certaine souplesse dans l'organisation de ses horaires de travail, tel qu'est le « LPP » aujourd'hui (mais sans obligation légale de dépasser les 39h par semaine pour ce dernier).

⁽⁷⁾ <https://onera.reference-syndicale.fr/2021/11/30/30-novembre-2021-lettre-dinformation-cgt-onera/>

⁽⁸⁾ <https://onera.reference-syndicale.fr/2021/09/30/30-sept-2021-negociation-2021-sur-le-temps-de-travail/>

Avec le forfait-jour, la Direction pourrait ainsi s'affranchir de l'obligation de décompte du temps de travail, et y voit ainsi un avantage pour sécuriser l'ONERA d'un point de vue légal et administratif.

Comme pour la semaine de Noël, avantage conquis en 1982 (6^{ème} semaine de congés qui a suivi la 5^{ème} semaine obtenue en 1981 pour tous les salariés en France), repris en 2021 (5 jours de RTT fixés dès 2021 sur cette semaine), **la Direction accompagne l'augmentation du temps de travail voulue par l'Etat, en dépit de toute considération sociale.**



Peut-il y avoir des progrès dans la société sans progrès social ? La CGT pense que non.

Le progrès c'est la diminution du temps de travail, le travail pour tous et la possibilité de partir à la retraite à 60 ans, pas 64, 67 ou 70 ! Vous pourrez toujours compter sur la CGT pour être présent et défendre vos intérêts, tout comme la CGT sait pouvoir compter sur votre soutien.

Vos élus CGT de l'ONERA n'ont-ils pas su répondre présent avec réactivité dès le début de la crise sanitaire en mars 2020 ? Nous serons toujours à votre écoute et ne déciderons rien d'important et d'impactant sur vos conditions de travail sans vous consulter préalablement.

C'est la conception profonde de la Démocratie Sociale à la CGT, et nous en sommes fiers.

L'ensemble des élus de la CGT-ONERA vous souhaitent de passer d'excellentes fêtes de fin d'année 2021 et vous donnent rendez-vous en 2022.

Restez connecté avec la CGT-ONERA et abonnez-vous à la newsletter du "fil d'Ariane CGT ONERA" en cliquant : « [ici](#) »

La CGT, ce sont avant tout des salarié(e)s de l'ONERA qui s'engagent, des élu(e)s, des militant(e)s, à votre écoute pour porter des revendications dans l'intérêt de tout le personnel.

En 2022, j'adhère à la CGT et j'y apporte mes revendications, c'est maintenant ! **La CGT, c'est vous, c'est nous !**

Vos Contacts ONERA :	Délégués Syndicaux CGT	Téléphone*
DSC ONERA	Bernard TANGUY	05.62.25.26.13
DSC ONERA adjoint	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39

DS Châtillon	Jean-Michel ASTIER	01.46.73.37.29
DS Meudon	Marie-Claire MERIENNE	01.46.23.51.47
DS Palaiseau	Arnaud RISTORI	01.80.38.60.39
DS Ile-de-France	Julien LE_GOUET	01.80.38.64.17
DS Salon de Provence	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Fauga-Mauzac	Philippe SIRGANT	05.62.25.63.24
DS Lille	DSC ONERA adjoint	01.80.38.60.39
DS Modane	DSC ONERA	05.62.25.26.13
DS Toulouse	Franck MOREL	05.62.25.26.58

* contact mail DSC : cgt-central@onera.fr ou prenom.nom@onera.fr

Site Web CGT : <https://onera.reference-syndicale.fr/>

Contact : cgt-central@onera.fr